



comptalia

1<sup>ÈRE</sup> ÉCOLE EN LIGNE  
DES FORMATIONS  
COMPTABLES

Comptabilité-Finance,  
Gestion,  
Ressources Humaines  
et Juridique

CONSULTEZ GRATUITEMENT

LES CORRIGÉS  
**DCG 2018**

SUR [WWW.COMPTALIA.COM](http://WWW.COMPTALIA.COM)



COMPTALIA, L'ÉCOLE QUI EN FAIT + POUR VOTRE RÉUSSITE !

CORRIGÉ INDICATIF

# RÉUSSISSEZ VOTRE FORMATION AVEC COMPTALIA

L'école de référence des filières Comptabilité-Finance et Gestion, **vous forme en ligne** pour obtenir un diplôme, un titre professionnel reconnu et pour développer vos compétences.

## DCG

Le diplôme d'État de référence en Comptabilité et Gestion, de niveau Licence.



## DSCG

Niveau Master de la filière Expertise-Comptable et passage obligatoire pour tout Expert-Comptable.



## BACHELOR COMPTABILITÉ FINANCE D'ENTREPRISE

Il débouche sur le titre professionnel Collaborateur Comptable et Financier de niveau II (BAC+3). En 9 à 18 mois.



## À DÉCOUVRIR AUSSI

Bachelor Social-Paie, Bachelor Ressources Humaines, MBA Ressources Humaines, MBA Comptabilité et Finance d'entreprise...

FORMATION EN LIGNE - INSCRIPTIONS TOUTE L'ANNÉE

**DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE**  
**AU 01 74 888 000**

**SESSION 2018****UE 9 – INTRODUCTION A LA COMPTABILITE**

Durée de l'épreuve : 3 heures – coefficient : 1

Document autorisé :

**Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.**

Matériel autorisé :

**Aucun matériel n'est autorisé. En conséquence, tout usage d'une calculatrice est interdit et constituerait une fraude (le sujet est adapté à cette interdiction).**

Document remis au candidat :

**Le sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.**

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

***Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants***

Présentation du sujet .....	page 3
<b>DOSSIER 1</b> - Normalisation et réglementation comptables..... (1,5 point) .....	page 3
<b>DOSSIER 2</b> - Opérations courantes .....	(10 points) .....page 3
<b>DOSSIER 3</b> - Opération d'investissement..... (1,5 point) .....	page 4
<b>DOSSIER 4</b> - Travaux d'inventaire .....	(7 points) .....page 5

***Le sujet comporte les annexes suivantes*****DOSSIER 2**

Annexe 1 - Opérations courantes de la société Distillart du mois de décembre 2017.....page 6

Annexe 2 - Opérations relatives à la déclaration de TVA de novembre 2017.....page 7

**DOSSIER 3**Annexe 3 - Acquisition d'un fondoir ..... page 7 |**DOSSIER 4**

Annexe 4 - Informations relatives au spectromètre de masse cédé.....page 7

Annexe 5 - Régularisations d'inventaire ..... page 8 |**Document A - Tableau d'amortissement du spectromètre de masse (à rendre avec la copie)...page 9**

NOTA : Le document A doit obligatoirement être rendu et agrafé avec la copie.

**AVERTISSEMENT****Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.**

**SUJET**

**Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.  
Toute information calculée devra être justifiée.  
Les écritures devront comporter la date, les numéros, les noms des comptes et un libellé.**

La SAS Distillart est installée dans la Drôme provençale. Elle achète à des cultivateurs locaux des plantes aromatiques et médicinales qu'elle transforme en huiles essentielles, compléments alimentaires, en sachets-doses ou plantes en vrac. Sa clientèle est composée de particuliers et de laboratoires en France et dans l'Union européenne.

Afin de proposer une gamme complète de produits, elle effectue une partie de ses achats de plantes à l'étranger pour celles ne pouvant être cultivées sur le sol français.

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

Toutes les écritures comptables sont comptabilisées dans un journal unique.

Le taux de TVA est de 20 % sur l'ensemble des opérations.

Au cours de votre stage DCG, madame Archer, comptable de la société, vous a confié quatre dossiers indépendants.

**DOSSIER 1 – NORMALISATION ET REGLEMENTATION COMPTABLES (1,5 points)**

Votre maître de stage a appris qu'une série de règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) a été homologuée par un arrêté du 26 décembre 2016. À la suite de cet arrêté, l'ANC a publié une nouvelle version de son recueil de normes comptables le 16 février 2017.

Par ailleurs, votre maître de stage a également relevé l'article 121-1 du Plan Comptable Général : « La comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture. »

Votre maître de stage vous interroge sur ces points relatifs à la normalisation comptable.

**Travail à faire**

- 1. Rappeler le contenu du recueil de normes comptables françaises publié par l'ANC ainsi que ses objectifs.**
- 2. Indiquer par qui et pourquoi les règlements de l'ANC doivent être homologués.**
- 3. Expliquer la notion d'« image fidèle » indiquée dans l'article 121-1 du Plan Comptable Général.**

## DOSSIER 2 – OPERATIONS COURANTES (10 points)

La SARL Distillart a effectué plusieurs opérations courantes au cours du mois de décembre 2017.

### PARTIE 1 - OPERATIONS DE DECEMBRE 2017

#### Travail à faire

*À l'aide de l'annexe 1,*

1. Énoncer et définir les quatre catégories de titres proposées par le Plan Comptable Général.
2. Enregistrer les opérations du mois de décembre 2017 dans le journal de la société Distillart, sachant qu'elle enregistre les frais accessoires d'achat et les commissions sur titres dans les comptes de charges par nature.

### PARTIE 2 - DECLARATION DE TVA DU MOIS DE NOVEMBRE 2017

#### Travail à faire

*À l'aide de l'annexe 2,*

1. Rappeler les règles relatives à la TVA sur les livraisons de biens hors de France.
2. Calculer le montant de TVA due ou le crédit de TVA au titre du mois de novembre 2017. Vous présenterez vos calculs dans le modèle de tableau suivant :

Opérations	Calculs et justification	TVA due	TVA déductible

3. Enregistrer au journal de l'entreprise au 30 novembre 2017 l'écriture de liquidation de la TVA du mois de novembre 2017.

## DOSSIER 3 – OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (1,5 points)

La société Distillart, dans le cadre de sa stratégie, a prévu de développer une gamme de cosmétiques biologiques à base d'huiles essentielles, de cires végétales et de beurre de karité.

Elle vient d'acquérir un fondoir. Il s'agit d'un outil de production conçu pour la fusion des matières grasses par chauffage lent

La comptable, Mme Archer, a retenu la solution de décomposer cette immobilisation.

**Travail à faire**

A l'aide de l'annexe 3,

1. Citer les différentes valeurs retenues par le Plan Comptable Général lors de l'entrée des actifs dans le patrimoine de l'entreprise.
2. Identifier les raisons pour lesquelles les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément.
3. Enregistrer l'acquisition du fondoir au 31 décembre 2017.

**DOSSIER 4 – TRAVAUX D'INVENTAIRE (7 points)**

**PARTIE 1 - AMORTISSEMENT ET CESSION DU SPECTROMETRE**

**A - Amortissement du spectromètre**

Un spectromètre de masse, matériel destiné à l'analyse et l'identification des différentes molécules constituant les plantes, a été acquis et mis en service le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Les modalités d'amortissement de ce bien figurent en annexe 4.

**Travail à faire**

À l'aide de l'annexe 4,

1. Citer les modes d'amortissement autorisés par le Plan Comptable Général.
2. Compléter le plan d'amortissement du spectromètre, document A (à rendre et à agraffer avec la copie).

**B - Cession du spectromètre**

Le spectromètre est cédé le 1er juillet 2017 pour 3 500 € HT. Seule l'écriture suivante a été comptabilisée.

		01/07/2017			
512	471	Banque	Compte d'attente	4 200,00	3 500,00
	44571		Etat, TVA collectée		700,00
		<i>Cession spectromètre</i>			

**Travail à faire**

3. Enregistrer l'écriture de régularisation de cette cession ainsi que toutes les écritures d'inventaire concernant ce spectromètre au 31 décembre 2017.

**PARTIE 2 - REGULARISATIONS D'INVENTAIRE**

En vue de l'établissement des documents de synthèse, Mme Archer vous demande de l'assister pour les enregistrements de certaines opérations d'inventaire.

**Travail à faire**

*À l'aide de l'annexe 5,*

1. Indiquer le principe comptable selon lequel la valeur du stock au 1er janvier 2017 est la même que celle du stock au 31 décembre 2016. Rappeler la signification et l'intérêt de ce principe.
2. Rappeler la définition d'une provision selon le Plan Comptable Général.
3. Comptabiliser toutes les écritures nécessaires au 31 décembre 2017.



**ANNEXE 1****Opérations courantes de la société Distillart du mois de décembre 2017**

Le 2 décembre	Réception de la facture n° E720 du fournisseur malgache Rajoelina pour l'achat de 250 kg d'aloë vera pur et non transformé. Prix unitaire HT au kilo : 4,00 €. Remise 10 %. Port facturé : 150 € HT. Les formalités de dédouanement sont assurées par le transitaire Prolinair.
Le 9 décembre	Vente au laboratoire lyonnais Delvaux de plantes séchées et d'huiles essentielles. Facture n° 2711 pour un montant brut HT : 2 500 €. Remise 10 %. Escompte de 2 % pour règlement au comptant. Les produits sont livrés dans 5 caisses isothermes consignées unitairement 50 €. Réception des fonds par virement le jour même.
Le 12 décembre	Le transitaire Prolinair qui a procédé au dédouanement de l'importation d'aloë vera en provenance de Madagascar et nous a transmis sa facture FV445 : - droits de douane sur les produits végétaux : 50 € ; - TVA sur facture E720 et sur les droits de douane : 20 % ; - frais de transport jusqu'aux locaux de Distillart : 100 € HT (TVA à 20 %). Le transitaire a opté pour la TVA d'après les débits. Règlement sous 30 jours.
Le 15 décembre	Versement d'acomptes sur les salaires de décembre : 2 000 €.
Le 16 décembre	Acquisition au comptant de 100 actions Accor au prix unitaire de 45,00 € dans le but de réaliser un placement à court terme. Les frais bancaires sont de 1 % HT du prix d'acquisition (TVA à 20 %).
Le 17 décembre	Acquisition au comptant de 200 parts sociales sur les 1 000 qui composent le capital de la SARL Floribio. La direction de Distillart souhaite exercer une influence notable sur la gestion Floribio. Prix d'acquisition d'une part : 15 €. Les frais bancaires sont de 0,5 % HT du prix d'acquisition (TVA à 20 %).
Le 18 décembre	Versement d'un acompte à l'agence de communication Complus chargée de créer un nouveau logo pour Distillart : 600 € (dont TVA au taux normal). L'agence n'a pas exercé l'option pour la TVA acquittée d'après les débits.
Le 20 décembre	Facture 2712 expédiée au client italien Rozetti pour l'envoi d'huiles essentielles : Brut HT 1 750 €. Transport assuré par nos soins : 150 € HT. En dépit de plusieurs rappels, ce client n'a pas fourni son numéro de TVA intracommunautaire à Distillart.
Le 26 décembre	Remise à l'escompte d'une lettre de change relevé-magnétique d'un montant de 5 000 € à échéance au 28 février 2018.
Le 28 décembre	Réception de l'avis de crédit de la banque suite à la remise à l'escompte du 26 décembre. Intérêts : 40 € ; Commission : 5 € HT.
Le 30 décembre	Distillart établit la facture d'avoire AV 2817 présentant la ristourne de fin d'année à son meilleur client : 5 % du chiffre d'affaires annuel HT réalisé avec lui en 2017. Montant du chiffre d'affaires : 25 000 € HT.



**ANNEXE 2****Opérations relatives à la déclaration de TVA de novembre 2017**

	Montants en euros HT
Ventes de produits en France	35 000,00
Ventes de produits dans l'UE	25 000,00
Achats en France de plantes et matières	12 500,00
Acquisition en France d'un véhicule de tourisme pour le directeur commercial	21 000,00
Acquisition d'un serveur informatique en provenance d'Irlande (UE)	2 500,00
Achats de prestations de services en France	3 900,00

**Informations complémentaires**

- Le taux de TVA est de 20 % sur toutes les opérations.
- Les fournisseurs de services n'ont pas opté pour la TVA d'après les débits.
- En novembre, Distillart a réglé à ses fournisseurs de services pour 2 400 € TTC.
- Tous les partenaires ont fourni leur numéro d'identification intracommunautaire.
- Fin octobre l'entreprise Distillart avait comptabilisé un crédit de TVA de 1 500 € dont elle n'avait pas demandé le remboursement.

**ANNEXE 3****Acquisition d'un fondoir**

La SARL Distillart a fait l'acquisition d'un fondoir auprès de la société Dumel.

Ce fondoir d'une capacité de 1 000 litres a été mis en service le 31 décembre 2017.

Prix d'acquisition HT : 36 000 €. Le règlement est prévu en janvier 2018.

La durée prévue d'utilisation par l'entreprise est de 6 ans.

Par ailleurs, le moteur devra être remplacé au bout de 3 ans et sa valeur incluse dans le coût total de l'immobilisation s'élève à 6 000 € HT.

**ANNEXE 4****Informations relatives au spectromètre de masse cédé**

Date d'acquisition et de mise en service du spectromètre : 1<sup>er</sup> juillet 2015. Prix d'acquisition : 6 000 € HT.

La durée prévue d'utilisation par l'entreprise est de 6 ans. La durée d'usage retenue par l'administration fiscale pour ce type de matériel est de 5 ans.

La valeur résiduelle est considérée comme nulle en fin d'utilisation.

La société prévoit un mode de consommation linéaire des avantages économiques procurés par le matériel.

**ANNEXE 5**  
**Régularisations d'inventaire**

1. Données extraites de l'inventaire extracomptable 2017 :
- valeur comptable du stock de plantes non transformées : 5 600 € ;
  - valeur comptable du stock d'huiles essentielles : 4 800 €.

Aucune dépréciation sur ces stocks n'a été constatée au 31 décembre 2017.

Extrait de la balance avant inventaire au 31/12/2017 :

		Solde débiteur	Solde créditeur
311	Stock de plantes non transformées	3 500,00	
3551	Stock d'huiles essentielles	5 900,00	
3911	Dépréciation stock plantes non transformées		400,00

2. Le 30 novembre 2017, l'entreprise a été prélevée par la société UFB pour 720 € TTC (dont 120 € de TVA). Ce montant concerne la redevance de crédit-bail trimestrielle relative à un véhicule utilitaire. La redevance couvre la période du 1er décembre 2017 à fin février 2018.

3. Le 28 novembre 2017, l'entreprise a établi la facture 2614 à son client suédois Gottiborg pour la vente de plantes séchées. Montant facturé : 10 000 couronnes suédoises (SEK). Règlement attendu le 15 janvier.

Cours au 28/11 : 1 SEK = 0,1030 €.

Cours au 31/12 : 1 SEK = 0,1020 €.

4. L'entreprise a fait réaliser par ses salariés l'agrandissement de ses locaux administratifs fin 2017. Début des travaux : 25 novembre 2017. Durée prévisionnelle du chantier : 6 mois.

Dépenses engagées entre le 25 novembre et le 31 décembre :

- 15 000 € pour les matériaux de construction ;
- 6 000 € pour les charges directes de production ;
- 3 000 € pour les charges indirectes de production.

5. L'analyse du poste clients a fait ressortir deux créances non réglées :

- une créance de 2 400 € TTC non réglée depuis 8 mois concerne l'entreprise Garol. Compte tenu du risque de liquidation de cette entreprise, la comptable Mme Archer estime le risque de perte à 60 % du montant de la créance ;

- une créance de 3 600 € TTC en date de 2016 concerne le client Baros. Fin 2016, Mme Archer pensait pouvoir récupérer 40 % de la créance. Courant 2017, l'entreprise Distillart a été informée de la clôture de la procédure de liquidation judiciaire. Aucun règlement n'est intervenu en cours d'année.

## Annexe A à rendre avec la copie

Année	Amortissement fiscal	Amortissement comptable	Amortissement dérogatoire	
			Dotation	Reprise

## PROPOSITION DE CORRECTION

### Remarque préalable.

Le corrigé proposé par Comptalia est plus détaillé que ce que l'on est en droit d'attendre d'un candidat dans le temps imparti pour chaque épreuve.

À titre pédagogique le corrigé comporte donc parfois des rappels de cours, non exigés et non exigibles dans le traitement du sujet.

### DOSSIER 1 – NORMALISATION ET RÉGLEMENTATION COMPTABLE

#### **1. Rappeler le contenu du recueil de normes comptables françaises publié par l'ANC ainsi que ses objectifs.**

Le recueil réunit l'ensemble des textes comptables généraux et facilite l'accès au droit comptable par les utilisateurs qui ont ainsi, à leur disposition, l'intégralité des références sur un sujet donné, dans un outil lisible et accessible à tous.

#### **2. Indiquer par qui et pourquoi les règlements de l'ANC doivent être homologués.**

Les règlements sont adoptés par le collège de l'ANC après leur examen par la Commission des normes comptables privées. Une fois adoptés par le Collège de l'ANC, les règlements sont publiés au Journal Officiel après homologation par arrêté du ministre chargé de l'économie, pris après avis du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre chargé du budget.

#### **3. Expliquer la notion d'"image fidèle" indiquée dans l'article 121-1 du Plan Comptable Général.**

L'image fidèle et sincère est un principe qui s'applique à la comptabilité tenue par les entreprises. L'image fidèle et sincère fait valoir qu'une comptabilité ainsi que les différentes informations communiquées par l'entreprise à ses différents acteurs (actionnaires, créanciers) doivent refléter l'exacte situation et valorisation de l'entreprise.

### DOSSIER 2 – OPERATIONS COURANTES

#### PARTIE 1 – OPÉRATIONS DE DÉCEMBRE 2017

##### **1. Énoncer et définir les quatre catégories de titres proposées par le Plan Comptable Général.**

###### **- Les titres de participation (261)**

Ce sont les titres dont la possession durable permet d'exercer une influence sur la gestion de la société émettrice (ils représentent au moins 10 % du capital) ou d'en assurer le contrôle.

###### **- Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), compte 273**

Ce sont les titres acquis dans le but d'en retirer à plus ou moins long terme une rentabilité satisfaisante, sans intervention dans la gestion de la société émettrice (ils représentent souvent moins de 10 % du capital).

**- Les autres titres immobilisés (271 ou 272)**

Ce sont les titres conservés durablement par l'entreprise pour d'autres motifs que ceux exposés précédemment, et plus souvent de manière subie que voulue (titres soumis à nantissement pour garantir un emprunt par exemple).

**- Les valeurs mobilières de placement (VMP), comptes 50**

Ce sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance, notamment en plaçant les excédents temporaires de trésorerie de l'entreprise.

**2. Enregistrer les opérations du mois de décembre 2017 dans le journal de la société Distillart, sachant qu'elle enregistre les frais accessoires d'achat et les commissions sur titres dans les comptes de charges par nature.**

02/12/2017

60103	Achats de matières 1 <sup>ères</sup> hors UE (250 kg * 4 € * 0,90)	900,00	
6241	Transports sur achats	150,00	
40103	Fournisseurs hors UE		1 050,00
	Facture achat n° E270 Rajoelina.		

09/12/2017

411	Clients	2 896,00	
665	Escomptes accordés (2 500 * 0,90) * 2 %	45,00	
701	Ventes de produits finis (2 500 * 0,90)		2 250,00
44571	TVA collectée (2 250 – 45) * 0,20		441,00
4196	Clients-dettes sur emballages consignés (5 * 50 €)		250,00
	Facture de vente n° 2711 Delvaux.		

09/12/2017

512	Banque	2 896,00	
411	Clients		2 896,00
	Virement bancaire Delvaux.		

12/12/2017

60103	Achats de matières 1 <sup>ères</sup> hors UE	50,00	
6241	Transports sur achats	100,00	
44566	TVA déductible sur ABS (900 + 150 + 50 + 100) * 0,20	240,00	
401	Fournisseurs		390,00
	Facture transitaire n° FV445 Prolinair.		

15/12/2017

425	Personnel-avances et acomptes	2 000,00	
512	Banque		2 000,00
	Acomptes sur salaires.		

16/12/2017

503	VMP-Actions (100 * 45 €)		4 500,00	
627	Services bancaires (4 500 * 1 %)		45,00	
44566	TVA déductible sur ABS (45 * 0,20)		9,00	
512	Acquisition 100 actions Accor.	Banque		4 554,00

17/12/2017

261	Titres de participation (200 * 15 €)		3 000,00	
627	Services bancaires (3 000 * 0,5 %)		15,00	
44566	TVA déductible sur ABS (15 * 0,20)		3,00	
512	Acquisition 200 parts sociales Floribio.	Banque		3 018,00

18/12/2017

4091	Fournisseurs- Avances et acomptes versés		600,00	
44566	TVA déductible sur ABS (600/1,20 * 0,20)		100,00	
4458		TVA en attente		100,00
512	Versement acompte à l'agence Complus.	Banque		600,00

20/12/2017

411	Clients		2 280,00	
701		Ventes de produits finis		1 750,00
7085		Ports et frais accessoires facturés		150,00
44571		TVA collectée (1 750 + 150) * 0,20		380,00
	Facture de vente n° 2712 Rozetti.			

26/12/2017

	Remise à l'escompte d'une lettre de change magnétique => pas d'écriture			
--	--	--	--	--

28/12/2017

512	Banque		4 954,00	
627	Frais bancaires		5,00	
44566	TVA déductible sur ABS (5 * 0,20)		1,00	
6616	Intérêts bancaires		40,00	
519	Concours bancaires courants			5 000,00
	Avis de crédit suite à l'escompte LCR magnétique.			

30/12/2017

7091	RRR sur ventes de produits finis (25 000 * 5 %)	1 250,00	
44571	TVA collectée (1 250 * 0,2)	250,00	
411	Facture d'Avoir n° AV 2817.		1 500,00
	Clients		

## PARTIE 2 – DÉCLARATION DE TVA DU MOIS DE NOVEMBRE 2017

### 1. Rappeler les règles relatives à la TVA sur les livraisons de biens hors de France.

#### - Livraisons de biens entre les États membres de l'Union européenne.

On appelle "Livraisons", les ventes intracommunautaires. Les livraisons sont exonérées de TVA, toutefois, encore faut-il que la facture de vente (livraison intracommunautaire) comporte les **numéros d'identification du vendeur et de l'acheteur** ainsi que la **mention "Exonération de TVA"**.

Si l'acheteur ne fournit pas son numéro d'identification au vendeur, la facture devra être établie en TTC au taux de TVA applicable dans le pays du vendeur.

#### - Exportations hors communauté européenne.

Les factures émises par un fournisseur français sont "nettes de taxe" et portent la mention "Exonérées de TVA à l'exportation".

### 2. Calculer le montant de TVA due ou le crédit de TVA au titre du mois de novembre 2017.

Opérations	Calculs et justification	TVA due	TVA déductible
Ventes de produits en France	35 000,00 * 0,20	7 000,00	-
Ventes de produits dans l'UE	Livraison : Exonération de TVA	-	-
Achats en France de plantes et matières	12 500,00 * 0,20	-	2 500,00
Acquisition en France d'un véhicule de tourisme pour le directeur commercial	TVA non déductible	-	-
Acquisition d'un serveur informatique en provenance d'Irlande (UE)	À la fois collectée et déductible 2 500,00 * 0,20	500,00	500,00
Achats de prestations de services en France	TVA déductible lors des décaissements car pas d'option pour les débits de la part du fournisseur.	-	-
Règlements aux fournisseurs de services en France	TVA déductible sur les décaissements (2 400,00/1,20) * 0,20	-	400,00
Crédit de TVA du mois d'octobre	À reporter en novembre	-	1 500,00
	<b>Total</b>	<b>7 500,00</b>	<b>4 900,00</b>
	<b>TVA à décaisser au titre de novembre 2017</b>	<b>2 600,00</b>	



3. Enregistrer au journal de l'entreprise au 30 novembre 2017 l'écriture de liquidation de la TVA du mois de novembre 2017.

30/11/2017

44571	TVA collectée		7 000,00	
4452	TVA due intracommunautaire		500,00	
445622		TVA déductible sur immobilisations		500,00
44566		TVA déductible sur biens et services		2 900,00
44567		Crédit de TVA		1 500,00
44551		TVA à décaisser		2 600,00
Enregistrement TVA due au titre de novembre 2017.				

## DOSSIER 3 – OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

1. Citer les différentes valeurs retenues pas le Plan Comptable Général lors de l'entrée des actifs dans le patrimoine de l'entreprise.

**a) Immobilisations acquises à titre onéreux**

La valeur d'entrée des immobilisations acquises à titre onéreux correspond à leur coût d'acquisition.

Prix d'achat HT de l'immobilisation (après rabais, remise, ristourne et escompte => Net financier) + Frais accessoires HT nécessaires à la mise en état d'utilisation
<b>= Valeur d'entrée de l'immobilisation</b>

**b) Immobilisations acquises à titre gratuit**

Les immobilisations acquises à titre gratuit sont enregistrées à leur valeur vénale.

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture de l'exercice, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

**c) Immobilisations créées par l'entreprise**

Elles sont comptabilisées à leur coût de production.

2. Identifier les raisons pour lesquelles les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément.

Un composant est un actif immobilisé ayant une utilisation différente et dissociable de celle de l'actif auquel il est rattaché.

Il faut donc prévoir, pour ce composant, un mode et un rythme d'amortissement qui lui sont propres et qui différent de ceux de l'actif principal (structure).

**3. Enregistrer l'acquisition du fondoir au 31 décembre 2017.**

31/12/2017			
21551	Outillage industriel (Fondoir) => 36 000,00 - 6 000,00	30 000,00	
21552	Outillage industriel I (Moteur du fondoir)	6 000,00	
44562	TVA déductible sur immobilisation (36 000,00 * 0,20)	7 200,00	
404	Fournisseurs d'immobilisations		43 200,00
	Enregistrement achat d'un fondoir à la société Dumel.		

## DOSSIER 4 – TRAVAUX D'INVENTAIRE

### PARTIE 1 – AMORTISSEMENT ET CESSIION DU SPECTROMÈTRE

#### A – Amortissement du spectromètre

**1. Citer les modes d'amortissement autorisés par le Plan Comptable Général.**

L'amortissement est la constatation comptable et annuelle de la perte de valeur des actifs d'une entreprise subie du fait de l'usure, du temps ou de l'obsolescence. L'amortissement se mesure par la consommation des avantages économiques attendus de cet actif.

Le plan comptable général prévoit les trois modes suivants d'amortissement :

- amortissement constants ou linéaires,
- amortissements par unités d'œuvre,
- amortissements par modes croissants ou décroissants (très rare !).

**2. Compléter le plan d'amortissement du spectromètre.**

Année	Amortissement Fiscal		Amortissement Comptable		Amortissement dérogatoire	
	Détail des calculs	Montant	Détail des calculs	Montant	dotation	reprise
2015	6 000 / 5 ans * 6/12 mois	600	6 000 / 6 ans * 6/12 mois	500	100	
2016	6 000 / 5 ans	1 200	6 000 / 6 ans	1 000	200	
2017	6 000 / 5 ans	1 200	6 000 / 6 ans	1 000	200	
2018	6 000 / 5 ans	1 200	6 000 / 6 ans	1 000	200	
2019	6 000 / 5 ans	1 200	6 000 / 6 ans	1 000	200	
2020	6 000 / 5 ans * 6/12 mois	600	6 000 / 6 ans	1 000		400
2021			6 000 / 6 ans * 6/12 mois	500		500
<b>Total</b>		<b>6 000</b>		<b>6 000</b>	<b>900</b>	<b>900</b>

**B – Cession du spectromètre**

3. Enregistrer l'écriture de régularisation de cette cession ainsi que toutes les écritures d'inventaire concernant ce spectromètre au 31 décembre 2017.

01/07/2017

471	Compte d'attente	3 500,00	
7752	Produits des cessions d'éléments d'actifs		3 500,00
Régularisation écriture de l'enregistrement du prix de cession.			
31/12/2017			
68112	Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	500,00	
28154	Amortissement du matériel industriel		500,00
Amortissement exercice de cession = $6\ 000/6\ \text{ans} * 6/12\ \text{mois} = 500$			
Dotation amortissement du 1/01 au 30/06/2017			
31/12/2017			
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires	100,00	
145	Amortissements dérogatoires		100,00
Amortissement fiscal exercice de cession = $6\ 000/5\ \text{ans} * 6/12\ \text{mois} = 600 - 500\ \text{amort comptable} = 100\ \text{amort dérogatoire}$			
Dotation amortissement dérogatoire du 1/01 au 30/06/2017			
31/12/2017			
28154	Amortissement matériel industriel (de 2015 au 30/06/2017 = $500 + 1\ 000 + 500$ )	2 000,00	
6752	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés ( $6\ 000 - 2\ 000$ )	4 000,00	
2154	Matériel industriel		6 000,00
Sortie du patrimoine du spectromètre			
31/12/2017			
145	Amortissements dérogatoires (de 2015 au 30/06/2017 = $100 + 200 + 100$ )	400,00	
78725	Reprise amortissements dérogatoires		400,00
Reprise dérogatoire spectromètre			

**PARTIE 2 – RÉGULARISATIONS D'INVENTAIRE**

1. Indiquer le principe comptable selon lequel la valeur du stock au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est la même que celle du stock au 31 décembre 2016. Rappeler la signification et l'intérêt de ce principe.

Ce principe concerné s'appelle "Principe d'intangibilité du bilan d'ouverture d'un exercice". Il stipule que : "Le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent". Le PCG précise qu'il s'agit du bilan de clôture avant répartition.

**2. Rappeler la définition d'une provision selon le Plan Comptable Général.**

Selon le PCG, une provision est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise

**3. Comptabiliser toutes les écritures nécessaires au 31 décembre 2017**

31/12/2017

60311 311	Stock de plantes non transformées	3 500,00	3 500,00
Annulation du stock initial.			

31/12/2017

311 6031	Stock de plantes non transformées	5 600,00	5 600,00
Variation des stocks de matières premières			
Création du stock final.			

31/12/2017

71355 3551	Variation des stocks de produits finis	5 900,00	5 900,00
Stock d'huiles essentielles			
Annulation du stock initial.			

31/12/2017

3551 71355	Variation des stocks de produits finis	4 800,00	4 800,00
Stock d'huiles essentielles			
Création du stock final.			

31/12/2017

3911 78173	Dépréciation des stocks de matières premières	400,00	400,00
Dotations aux dépréciations des stocks			
Reprise de la dépréciation du stock.			

31/12/2017

486 6122	Charges constatées d'avance (720/1,20 * 2/3 mois)	400,00	400,00
Crédit-bail mobilier			
Enregistrement de la charge constatée d'avance.			

31/12/2017

4761 411102	Différence de conversion actif ( $10\,000 * 0,103$ ) – ( $10\,000 * 0,102$ ) Client UE	10,00	10,00
Ajustement de la créance client Gottiborg.			

31/12/2017

6865 1515	Dotations aux provisions financières Provision pour perte de change	10,00	10,00
Provision perte de change client Gottiborg.			

31/12/2017

231 722	Immobilisations corporelles en cours ( $15\,000 + 6\,000 + 3\,000$ ) Production immobilisée -immobilisations corporelles	24 000,00	24 000,00
Enregistrement production en cours des locaux.			

31/12/2017

416 411	Clients douteux ou litigieux Clients	2 400,00	2 400,00
Reclassement de la créance Garol.			
68174 4916	Dotations aux dépréciations des créances ( $2\,400 / 1,20$ ) * 60 % Dépréciations des comptes de clients	1 200,00	1 200,00
Enregistrement dépréciation de la créance Garol.			

31/12/2017

654 44571 416	Pertes sur créances irrécouvrables ( $3\,600 / 1,20$ ) TVA collectée Clients douteux ou litigieux	3 000,00 600,00	3 600,00
Créance irrécouvrable client Baros.			
4916 78174	Dépréciations des comptes de clients ( $3\,600 / 1,20$ ) * 60 % Reprises sur dépréciations des créances	1 800,00	1 800,00
Reprise dépréciation client Baros.			